

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 15 août 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2089 chemin Langlais

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0034:

Régulariser la position d'une résidence qui est située à 4,82 mètres de la ligne avant, alors que la marge minimale prescrite à la réglementation dans cette zone est de 7,6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 31 juillet 2023.



Carol Foley
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe